R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°129/2023

Objet : Contrat de mise à disposition de fréquence et d'entretien des émetteurs-récepteurs pour le service de la Plage.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant qu'il convient de souscrire un nouveau contrat de mise à disposition de fréquence radiotéléphonique et d'entretien des émetteurs/récepteurs pour le service de la Plage.

Considérant la proposition de la Société DESMAREZ, 249 rue Irène Joliot Curie - 60610 LACROIX SAINT OUEN, pour un montant annuel total de 850,00€ HT (1 020,00€ TTC) pour 17 émetteurs/récepteurs.

Considérant que le contrat prendra effet au 1er janvier 2024 pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois.

DÉCIDE

- **la souscription** du contrat de mise à disposition de fréquence et d'entretien des 17 émetteurs/récepteurs de la Plage, avec la Société DESMAREZ, 249 rue Irène Joliot Curie - 60610 LACROIX SAINT OUEN, pour un montant annuel total de 850,00€ HT (1 020,00€ TTC).
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 24 novembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231124-129-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/11/2023
Mise en ligne le 28 novembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr